



LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE Bail de chasse 2024 - 2033

Procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la location

Par délibération en date du 27 mars 2023, le Conseil Municipal de la commune de Keffenach a décidé de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de fermage des baux de chasse pour la période 2024/2033.

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| - Nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote : | 289 |
| - Nombre de propriétaires ayant pris part au vote : | 214 |
| - Superficie totale de la chasse communale : | 211ha 11a 95ca |
| - Nombre de propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit à la commune | 208 |
| - Contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux 208 propriétaires | 194ha 54a 51ca |

Par conséquent, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :

208 propriétaires, possédant au total 194ha 54a 51ca

Attendu que :

Le décompte fait apparaître que plus des deux tiers des propriétaires, possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune.

Ce produit sera donc, pour la durée du bail (02.02.2024 – 01.02.2033) :

Abandonné à la commune.

Fait à Keffenach, le 04 septembre 2023

Le Maire, Anne FREY